la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

ᑲ·ᐁᑦ·ᐊᐃᑌᑯ ᑕᓐ ᒐᔨᔅ
ᓇᓇᑲᒐᔅᑕᒃᓄᒃ
ᐊᔅᒋ

RAPPORT ANNUEL

2016-2017

Mot de la présidente

L'année 2016 marquait mon entrée à titre de présidente du COMEX. Entourée de membres exceptionnels, appuyés par l'apport des professionnels du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du Gouvernement de la nation crie et avec qui nous formons une équipe multidisciplinaire réunissant des expertises uniques et complémentaires, c'est avec passion et détermination que j'ai investi mes fonctions dès le début de cette année d'exercice.

Le rapport annuel 2016-2017 rend compte de nos activités à l'égard de notre vision et de notre mission. Unique dans le droit québécois, le mandat du COMEX tire sa source du chapitre 22 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ) signée en 1975.

L'année 2016-2017 fut marquée par un ralentissement économique qui s'est manifesté par l'absence de nouveau projet de développement d'envergure à être examiné sur le territoire de la Baie-James. Néanmoins, au cours de l'année 2016-2017, quinze projets ont fait l'objet de multiples suivis ou demandes de modification de leur certificat d'autorisation et un nouveau projet a reçu une recommandation favorable du COMEX.

Mettant à profit ce contexte, des gestes concrets ont été posés visant à mieux faire comprendre les processus de consultation, les rôles et mandats de chacune des parties prenantes généralement concernées en plus de poser des actions visant à assurer une meilleure communication auprès des populations consultées. Le COMEX s'est doté d'un *Plan d'actions 2016-2017 : Pour une meilleure participation publique* et dont le bilan témoigne de ses réalisations notamment par la production d'un guide à l'intention des promoteurs sur les attentes du COMEX dans le cadre des consultations menées auprès des populations.

Je tiens à remercier l'ensemble des chargés de projet et analystes du MDDELCC et du Gouvernement de la Nation crie avec qui nous avons dûment rempli notre mission ainsi que les objectifs nous permettant de respecter les principes directeurs du COMEX établis depuis 1975 au chapitre 22 de la CBJNQ qui font du régime d'évaluation environnementale et sociale de la Baie-James un exemple en la matière.

Enfin, je tiens également à souligner l'arrivée cette année d'une nouvelle administratrice provinciale en la personne de Madame Marie-Renée Roy qui, avec l'administrateur régional Isaac Voyageur, a l'ultime responsabilité de donner suite aux recommandations du COMEX, et je les remercie de la confiance que tous deux témoignent envers les membres du COMEX.

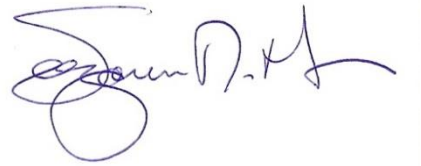

La présidente
SUZANN METHOT

Table des matières

Mot de la présidente **1**

Table des matières **2**

Chapitre I : Présentation du COMEX **3**

1.1 La mission 3

1.2 Le mandat 3

1.3 Le territoire d'application du mandat du COMEX 4

1.4 La composition du COMEX 5

1.5 L'éthique et la déontologie 6

1.6 Les recommandations du COMEX 6

1.7 La participation publique aux travaux du COMEX 7

Chapitre II : Plan d'actions 2016-2017 et résultats atteints **8**

2.1 Plan d'actions 2016-2017 : Pour une meilleure participation publique 8

2.1.1 Consultation du promoteur : les attentes du COMEX 8

2.1.2 Rencontres avec l'ensemble des parties prenantes 8

2.1.3 Publicité et communications 10

2.2 L'administration 11

2.3 Les dossiers qui ont fait l'objet d'un examen complet, d'une modification ou d'un programme de suivi 11

2.4 Les dossiers qui ont fait l'objet de consultations publiques 12

Chapitre III : Les ressources **13**

3.1 Les ressources humaines 13

3.2 Les ressources financières 13

Chapitre I : Présentation du COMEX

1.1 La mission

Le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (Comité d'examen – COMEX) est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'au bien-être économique et social des populations habitant le territoire de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), au sud du 55e parallèle.

1.2 Le mandat

Le COMEX, créé par le chapitre 22 de la CBJNQ et le chapitre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), a pour mandat de formuler des recommandations à l'Administrateur provincial (le sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) ou à l'Administrateur régional cri sur la réalisation ou le refus de projets de développement soumis à la procédure d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Le cas échéant, il recommande à quelles conditions un projet peut se réaliser en précisant au besoin les mesures de prévention ou de correction appropriées.

Ainsi, le COMEX analyse chaque projet soumis à la procédure d'évaluation environnementale et sociale en utilisant les expertises pertinentes des gouvernements du Québec et de la Nation crie. La participation des populations concernées, ainsi que des autres personnes ou groupes, constitue également une partie importante des façons de faire du COMEX. Conséquemment, le COMEX identifie les préoccupations des populations du territoire et en particulier tient compte du savoir traditionnel des communautés autochtones.

Dans le cadre de son mandat, le Comité d'examen accorde une attention particulière aux principes suivants :

a. La protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des autochtones;
b. La protection de l'environnement et du milieu social;
c. La protection des autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
d. La protection de la faune, du milieu physique et biologique et des écosystèmes;
e. Les droits et garanties des autochtones dans les terres de la catégorie II;
f. La participation des Cris à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
g. Les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-autochtones;
h. Le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement;
i. La réduction par des moyens raisonnables et plus particulièrement par les mesures proposées ou recommandées à la suite du processus d'évaluation et d'examen, des répercussions indésirables découlant du développement relativement à l'environnement et au milieu social sur les autochtones et les communautés autochtones.

1.3 Le territoire d'application du mandat du COMEX

Le territoire d'application du mandat du COMEX est situé au sud du 55e parallèle et à l'ouest du 69e méridien, comme précisé à l'alinéa 22.1.6 de la CBJNQ. Il inclut aussi les terres de Whapmagoostui, un village cri situé au nord du 55e parallèle. Le régime territorial instauré par la CBJNQ divise ces terres en trois catégories. Les terres de catégorie I sont les terres à usage exclusif des Cris et sont situées à proximité des villages autochtones. Les terres de catégorie II sont des terres publiques sur lesquelles les Cris ont des droits de chasse, de pêche et de piégeage exclusifs. Finalement, les terres de catégorie III sont des terres publiques sur lesquelles les autochtones possèdent un droit de chasse, de pêche et de piégeage, sans permis, sans limite de prise et en tout temps, sous réserve du principe de conservation.

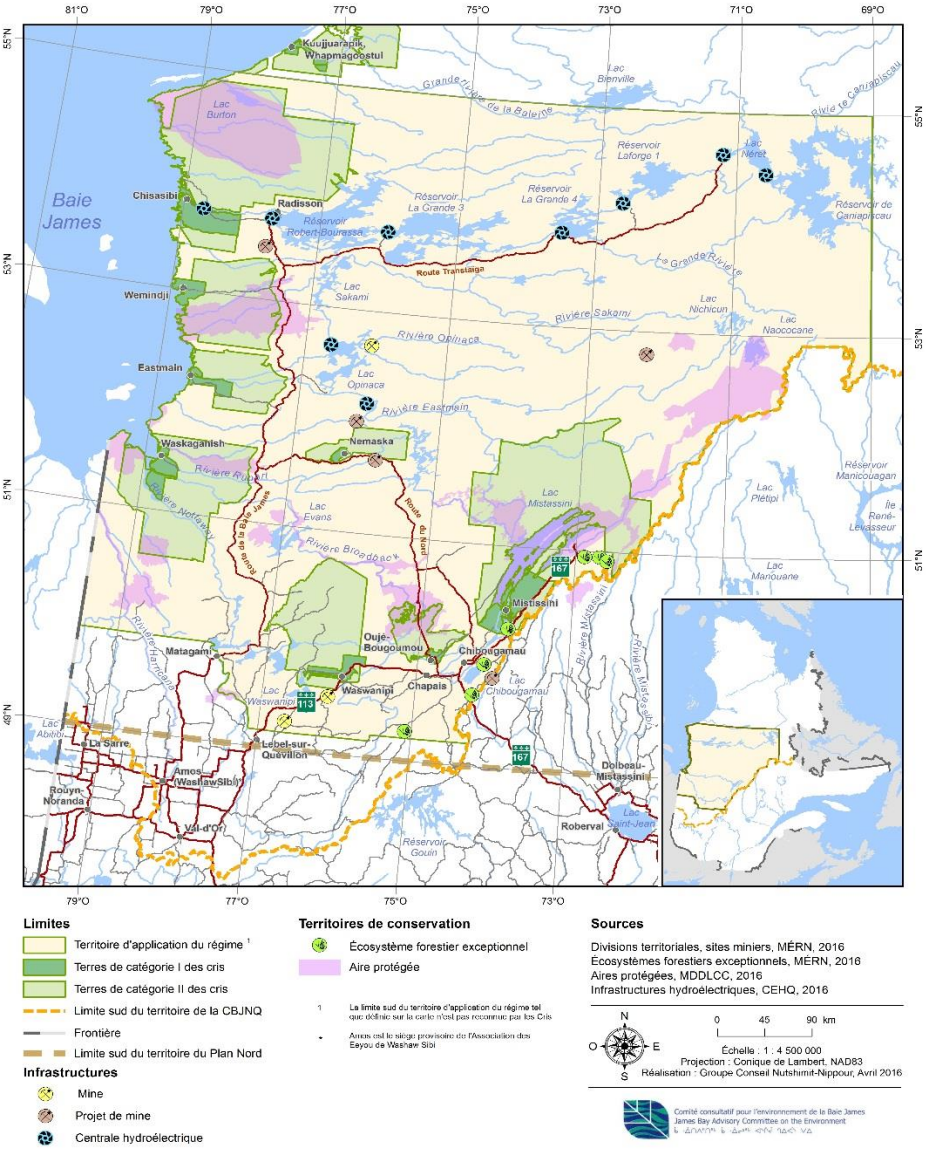

1.4 La composition du COMEX

C'est l'alinéa 22.6.1 de la CBJNQ qui crée le COMEX et en définit sa composition.

« Il est créé un comité provincial d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (ci-après désigné par les termes « comité provincial d'examen »). Il constitue l'organisme d'examen en ce qui a trait aux projets de développement de compétence provinciale dans le Territoire.

Le Comité provincial d'examen est composé de cinq (5) membres. Le Québec nomme trois (3) membres et l'administration régionale crie (maintenant le Gouvernement de la nation crie) nomme deux (2) membres. Le président est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui le choisit parmi les membres nommés par le Québec. La rémunération d'un membre et ses dépenses sont à la charge de la partie qui l'a nommé; toutefois, les dépenses des représentants cris sont imputées au secrétariat. »

Au cours de l'année 2016-2017, le COMEX était formé des membres suivants :

Membres nommés par le gouvernement du Québec :

Suzann Méthot, présidente
Daniel Berrouard
Robert Joly

Membres nommés par le Gouvernement de la Nation Crie :

Jean-Paul Murdoch
Brian Craik

Figure 1
Les membres du COMEX à Waskaganish
De gauche à droite : Brian Craik, Jean-Paul Murdoch, Suzann Méthot, Daniel Berrouard, Robert Joly
Crédit photo : Mélanie Chabot, COMEX

1.5 L'éthique et la déontologie

Le COMEX est un organisme public dont les membres sont considérés comme étant des administrateurs publics au sens de la Loi sur l'administration publique. Les membres du COMEX sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie définis dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que ceux du code d'éthique et de déontologie adoptés par le COMEX. En cas de divergence entre ces textes, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. La Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise guide aussi les membres dans l'exercice de leurs responsabilités.

Le code d'éthique du COMEX, auquel chacun des membres souscrit, est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : http://comexqc.ca/a-propos/ethique-deontologie/

1.6 Les recommandations du COMEX

La CBJNQ détermine que les projets soumis au régime d'examen et d'évaluation des répercussions relèvent respectivement de l'autorité de trois administrateurs selon leur compétence: un en matière de compétence québécoise, un nommé par le Gouvernement de la nation crie pour les projets de développement situés sur les terres de catégorie I et un en matière de compétence fédérale. Dans ce dernier cas, les projets sont examinés par le Comité fédéral d'examen (COFEX).

À la suite de l'examen des projets qui lui sont soumis, le COMEX transmet ses recommandations à l'Administrateur responsable du chapitre 22 de la CBJNQ. C'est l'Administrateur qui décide d'autoriser ou non un projet et, le cas échéant, à quelles conditions il peut se réaliser. Si l'Administrateur refuse ou est incapable d'accepter une recommandation du COMEX, ou s'il désire modifier sa recommandation, il doit le consulter et motiver sa décision (article 22.6.17 de la CBJNQ).

L'Administrateur désigné par le gouvernement du Québec est Madame Marie-Renée Roy, sous-ministre du MDDELCC, alors que celui désigné par le gouvernement de la Nation crie est Monsieur Isaac Voyageur, *Director of Environment and Remedial Works.*

1.7 La participation publique aux travaux du COMEX

Rappelons qu'au cours de l'année 2014-2015, le COMEX a révisé puis adopté à l'unanimité sa *Directive sur la participation publique,* après une période de consultation publique de 45 jours. Le texte de la Directive est disponible sur le site Internet du COMEX.

Le concept de participation publique du COMEX s'appuie sur trois éléments : l'information, la consultation et l'audience publique. D'abord, l'information rendue publique sur un projet doit être complète et accessible. Voilà l'assise de tout processus de participation publique. Pour le COMEX, cela consiste non seulement à rendre accessibles à la population les informations relatives à son mandat, à ses procédures et à ses méthodes de travail, mais aussi des informations relatives aux projets en cours d'évaluation ou ayant été examinés. Ainsi, tous ces renseignements sont ou seront rendus accessibles sur le site Internet du COMEX. Ensuite, à l'étape de la consultation, le COMEX recherche des avis ou des opinions sur les projets qui font l'objet d'une évaluation. Aussitôt qu'un projet est annoncé « en analyse » sur le site Internet du COMEX et tout au long de son examen, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires ou son avis en utilisant le site Internet du COMEX. Des commentaires écrits peuvent également être acheminés par courrier ou par courriel au Secrétariat du COMEX. Enfin, l'audience publique est un processus qui consiste à tenir à un moment précis une séance d'information et de consultation dans une communauté pour recevoir des avis et commentaires sur un projet ou au sujet d'une ou des modifications apportées à celui-ci. Il s'agit d'une étape qui fait appel à des échanges entre le public, le promoteur et les membres du COMEX. Toutes les audiences du COMEX sont publiques. Selon la *Directive sur la participation publique*, c'est « le COMEX [qui] détermine la nécessité de la tenue d'une audience publique en prenant en considération les impacts et les enjeux environnementaux et sociaux du projet, les initiatives conduites par les promoteurs, ainsi que les avis et commentaires qui lui ont été transmis pendant la période de consultation ».

Figure 2
Fumage de corégones pêchés au site traditionnel de Smokey Hill, Waskaganish
Crédit photo : Robert Joly, COMEX

Chapitre II : Plan d'actions 2016-2017 et résultats atteints

2.1 Plan d'actions 2016-2017 : Pour une meilleure participation publique

L'entrée en fonction, en début d'année, de la nouvelle présidente du COMEX a offert une occasion à l'ensemble de ses membres d'initier de nouvelles réflexions dans le but de bonifier les examens de l'organisme. Le COMEX s'est dès lors doté d'un « Plan d'actions 2016-2017 : Pour une meilleure participation publique[1] » adopté le 27 octobre 2017. Ce plan, constitué de deux thèmes et neuf actions, a permis de poser des gestes concrets visant à mieux faire comprendre les processus de consultation, les rôles et mandats de chacune des parties prenantes généralement concernées en plus de poser des actions pour assurer une meilleure communication auprès des populations consultées.

2.1.1 Consultation du promoteur : les attentes du COMEX

La publication en octobre 2017 du document « Consultations du promoteur : les attentes du COMEX » constitue une pièce maitresse du plan d'actions. L'objectif du document, qui s'adresse tant aux entreprises qu'aux consultés, est de préciser les attentes et les besoins du COMEX dans le cadre de l'analyse des projets en vue de bien tenir compte des renseignements recueillis lors des consultations menées par le promoteur auprès des populations concernées.

2.1.2 Rencontres avec l'ensemble des parties prenantes

En 2016-2017, le COMEX a entretenu des échanges sur une base régulière avec les deux administrateurs ainsi qu'avec l'ensemble des chargés de projets attitrés aux analyses et suivi des projets soumis aux examens du COMEX. Notons cette année, l'arrivée d'une nouvelle administratrice provinciale en la personne de Madame Marie-Renée Roy que la présidente a rencontrée dès son entrée en fonction.

Réalisant une certaine méconnaissance des processus de consultation particulièrement à l'égard des rôles, des mandats et des attentes des différents intervenants internes et externes au processus d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social à la Baie-James, le COMEX a initié une série de rencontres additionnelles avec les organismes qui interviennent dans le processus, des intervenants clés du territoire et des secteurs industriels **:**

- Rencontres initiales avec les équipes d'analystes respectivement du MDDELCC et du Gouvernement de la Nation crie. La rencontre entre la présidence du COMEX et l'équipe d'analystes du Gouvernement de la Nation crie était une première dans l'histoire du COMEX.

[1] Pour plus d'information, consulter le site web du COMEX au lien suivant : http://comexqc.ca/wp-content/uploads/Plan-actions-participation-publique-VF_FR.pdf

- Le 12 juillet 2016, Suzann Méthot et Jean-Paul Murdoch rencontraient le Chef Happy Jack de la communauté de Waswanipi ainsi que sa direction des ressources naturelles.

- Le 20 septembre 2016, le COMEX a participé à un atelier sur les effets cumulatifs organisé par le Conseil consultatif sur l'environnement de la Baie-James (CCEBJ).

- Le 28 septembre, le COMEX rencontre des membres de la communauté de Waskaganish et des représentants de la Société Niskamoon lors d'une visite de terrain au site culturel traditionnel Smokey Hill à Waskaganish. Le grand chef de la Nation cri Matthew Coon Come est également présent.

- Le 20 janvier 2017, les membres du COMEX ont tenu une rencontre avec le président et la directrice générale du Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) portant sur les enjeux communs concernant les deux organismes et reliés à la planification forestière, plus particulièrement les chemins forestiers. Il est entendu que cette rencontre sera statutaire.

- Le 1er mars 2017, le COMEX a rencontré des représentants du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour échanger sur le dossier du Caribou forestier.

- Le 1er mars 2017, le COMEX a rencontré les membres du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) pour échanger sur les enjeux communs concernant les deux organismes. Il est entendu que cette rencontre pourrait devenir statutaire.

- Le 16 mars, le COMEX organise une première rencontre réunissant les trois présidents des comités du régime d'évaluation environnementale et sociale de la Baie-James, CCEBJ, le COMEV et le COMEX pour échanger sur des dossiers communs qui soulèvent certains enjeux et pour lesquels une meilleure collaboration entre les trois organisations complémentaires pourrait être bénéfique. Il est entendu que cette rencontre pourrait devenir statutaire.

- Concerné par les incidences potentielles de la réforme de la Loi sur la qualité de l'Environnement, le COMEX a initié une rencontre avec la direction des évaluations environnementales nordiques pour faire la lumière sur les impacts possibles du projet de loi sur le processus d'examen nordique.

- Le 23 mars 2017, la présidente du COMEX et Robert Joly ont présenté les attentes du COMEX dans le cadre de l'analyse des projets aux membres du comité environnement de l'Association minière du Québec (AMQ).

2.1.3 Publicité et communications

Pour mieux faire connaître et comprendre le processus d'examen auprès d'un large public, le COMEX a entrepris cette année la publication de publicités dans les deux principaux hebdos régionaux : The Nation et Le Jamesien. De plus, deux articles ont été publiés dans The Nation en juin[2] et novembre[3] 2016.

Par ailleurs, le COMEX a identifié des canaux externes de diffusion et lieux d'échange visant à mieux faire connaître le régime nordique et son processus. Cette année, la présidente a participé à ACFAS 2016 (modération d'un panel sur le capital naturel) et Québec mines 2016 (participante). Notons que Québec Mines 2016 a été l'occasion pour la présidente de partager, avec des représentants du Plan Nord, le document sur les attentes du COMEX envers les promoteurs, lequel est dorénavant inclus dans la boîte à outils d'accompagnement adressée aux promoteurs par le Bureau de commercialisation du Société du Plan Nord.

Rappelons que le site Internet du COMEX a été créé et mis en ligne le 15 novembre 2014. On y retrouve des fiches pour chacun des projets en cours d'analyse. Chacune des fiches indique le nom du promoteur, la localisation géographique du projet ainsi qu'un résumé de ce dernier. Tous les documents pertinents, reçus ou envoyés par l'Administrateur du gouvernement du Québec ou de la nation crie, servant à l'analyse environnementale et sociale du projet sont publiés et classés en ordre chronologique. Les demandes d'autorisation, la correspondance officielle, les études d'impact, les informations additionnelles requises par le COMEX et déposées par les promoteurs ainsi que les autorisations délivrées sont également publiées. Le COMEX rend aussi publics sur son site Internet les documents qu'il produit, tels les comptes rendus de ses réunions, les rapports et les recommandations s'adressant à l'Administrateur concerné. Dans la mesure du possible et afin de faciliter la recherche, les documents sont disponibles en format PDF ou via un hyperlien. Entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, 3 048 utilisateurs ont fréquenté le site. 14 143 pages ont été consultées au cours de 5 108 sessions. La durée moyenne d'une session est de 2 minutes et 28 secondes.

Le COMEX publie également certaines informations via ses comptes Facebook et Twitter afin de rejoindre un plus large public.

---

[2] Grant, J. (2016). Balancing Act – COMEX president Suzann Méthot on compromise between environment and economy. The Nation, 23 (16), En ligne : http://www.nationnews.ca/10310-2/.

[3] Craik, B. et Méthot, S. (2016). COMEX looking for your input. The Nation, 24 (02).

2.2 L'administration

Cette année, le COMEX a entrepris de tenir certaines rencontres sur le territoire pour saisir l'opportunité de mieux s'imprégner du territoire et de pouvoir rencontrer les populations locales et leurs représentants. Au cours de l'année 2016-2017, les membres du COMEX se sont réunis à 11 reprises, dont une fois à la Baie-James, pour discuter des dossiers soumis à la procédure d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social aux dates suivantes :

341e réunion : 28 avril 2016

342e réunion : 2 juin 2016

343e réunion : 22 juin 2016

344e réunion : 20 juillet 2016

345e réunion : 26 août 2017

346e réunion : 29 septembre 2016

347e réunion : 26 octobre 2016

348e réunion : 30 novembre 2016

349e réunion : 20 janvier 2017

350e réunion : 15 février 2017

351e réunion : 15 mars 2017

Les réunions ont été tenues à Montréal, Québec et Waskaganish.

Entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, 31 décisions ont été adoptées et ont été consignées au Registre des décisions et aux divers comptes rendus des réunions qui sont tous disponibles sur le site Internet du COMEX à l'adresse suivante : http://comexqc.ca/documents-du-comex/

2.3 Les dossiers qui ont fait l'objet d'un examen complet, d'une modification ou d'un programme de suivi

Le développement nordique est surtout caractérisé par le développement de projets miniers. L'année 2016-2017 fut marquée par un ralentissement économique de ce secteur industriel conséquemment marqué par l'absence d'examen de nouveau projet. Toutefois, les nombreuses demandes de modification de certificat d'autorisation déjà émis, souvent tout aussi important en termes de complexité et de volume de travail, ont su accaparer les membres et les analystes qui supportent leur travail.

Le COMEX a recommandé l'autorisation d'un projet d'enfouissement de déchets domestiques situé à Waswanipi.

De plus, au 31 mars 2017, trois projets étaient toujours à l'étape d'analyse auprès du COMEX : les projets de chemins forestiers L-209 et E-Ouest par Barrette-Chapais ltée. et le projet d'usine de production de granules de bois à Chapais par Rentech inc.

Les nombreux projets ayant fait l'objet de recommandations du COMEX et d'autorisations de l'Administrateur au cours des dernières années ont nécessité de nouvelles analyses afin d'évaluer des modifications présentées par les promoteurs ou d'apprécier des programmes de suivi requis lors d'une autorisation.

Les projets ayant fait l'objet de ces suivis et modifications au cours de l'année 2016-2017 sont les suivants :

- Carrière CA-2 à Chisasibi, transfert de certificat d'autorisation
- Chemins forestiers H et I, suivi des conditions d'autorisation
- Eastmain 1A, dérivation Rupert, modification au certificat d'autorisation
- Eastmain 1A, dérivation Rupert, suivi des conditions d'autorisation
- Mine Langlois, modification au certificat d'autorisation
- Mine Langlois, suivi des conditions d'autorisation
- Mine Bachelor, modification au certificat d'autorisation
- Mine Bachelor, suivi des conditions d'autorisation
- Mine Éléonore, suivi des conditions d'autorisation
- Mine Renard, suivi des conditions d'autorisation
- Mine Troilus, modification au certificat d'autorisation
- Mine Whabouchi, modification au certificat d'autorisation
- Mine Whabouchi, suivi des conditions d'autorisation
- Prolongement de la route 167 par le MTQ, suivi des conditions d'autorisation
- Prolongement de la route 167 par Diamants Stornoway, suivi des conditions d'autorisation

2.4 Les dossiers qui ont fait l'objet de consultations publiques

Au cours de l'année 2016-2017, le COMEX n'a tenu aucune consultation publique.

Figure 3
Vitrail dans la salle du Conseil de bande, Waswanipi

Chapitre III : Les ressources

3.1 Les ressources humaines

La CBJNQ mentionne que le COMEX « est pourvu d'un personnel suffisant pour remplir ses fonctions » et que « ce personnel est maintenu et payé par la province de Québec » (al. 22.6.3). Ainsi, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) assure le fonctionnement du secrétariat du COMEX et assume les frais qui y sont reliés. Il affecte de plus certains de ses employés à l'analyse des projets qui y sont traités.

Le secrétariat est basé à Québec, au 675, boulevard René-Lévesque Est, à l'Édifice Marie-Guyart. La secrétaire exécutive gère les documents officiels du COMEX et voit à l'organisation et la rédaction des comptes rendus de réunions. Elle assure le suivi de la correspondance officielle en préparant notamment les projets de décision et de recommandation. Elle agit comme interlocutrice auprès des membres, des analystes, des communautés cries et jamésiennes, ainsi que des promoteurs. Elle fournit une assistance technique pour l'évaluation et l'examen des projets et elle assiste le président et les membres dans la réalisation de leur mandat. Elle assure également la mise à jour du jour du site Internet du COMEX.

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le poste de secrétaire exécutive du COMEX a été occupé successivement par Mme Mélanie Chabot et par Mme Marie-Michèle Tessier. Un processus de recrutement a été lancé à la fin du présent exercice pour combler ce poste important.

3.2 Les ressources financières

Tel qu'il est stipulé à l'alinéa 22.6.3 de la CNQBJ, le COMEX est pourvu d'un personnel suffisant pour remplir ses fonctions et ce personnel est maintenu et payé par la province de Québec, sous réserve de l'approbation des crédits budgétaires à cet effet. Les dépenses engagées par le COMEX au cours des dernières années sont présentées dans le tableau suivant :

COMEX					
Dépenses*	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**
Fonctionnement	160 000 $	173 700 $	69 549 $	47 754 $	43 803 $
Salaires employés	205 500 $	209 000 $	205 114 $	176 319 $	185 931 $
TOTAL :	365 500 $	382 700 $	274 663 $	224 073 $	229 734 $

*Total des dépenses assumées par le gouvernement du Québec. Les dépenses défrayées par le Gouvernement de la nation crie ne paraissent pas dans ce tableau.